PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 21 juin 2023 à 19 h 30.

Personnes présentes : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président substitut; Donna Anber, Barbara Barrasso, Anick Brunet, Vincent Cammisano et James Di Sano, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; Hareem Saad Nawaz et Andreas Petropoulos, représentants des élèves; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Autres personnes présentes : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Eloïse Robichaud, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Lynda DaSilveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Stephanie Krenn, directrice du Service des Ressources humaines, Giovanna Ortona, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim, Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Personnes présentes sur la plateforme Zoom : Olivia Landry, commissaire, François Badin, directeur adjoint du Service des ressources humaines.

Personnes absentes : Melissa Wall, commissaire et vice-présidente; Karla Abraham Di Francesco, commissaire et Chloée Alary, commissaire-parent.

Personnes invitées (sur place) : Christina Shousha, directrice, CDC Vimont et CDC Lachute; Mélanie Bujold, agente de service social

Personnes invitées (plateforme Zoom) : Charlene O'Hanley, enseignante au CDC Lachute; Leo Sharely, élève du CDC Lachute.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale par intérim. Le quorum est atteint.

HEURE : 19:32

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kanien'keha:ka ou Nation mohawk.

Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et les langues des premiers peuples du Canada.

Le président souligne qu'aujourd'hui est la Journée nationale des peuples autochtones, une journée dédiée à la reconnaissance et à la célébration de l'histoire, de l'héritage, de la résilience et de la diversité des Premières Nations, des Inuit et des Métis partout au Canada. C'est aussi le moment pour reconnaître l'assimilation forcée, la répression culturelle, la pauvreté, la violence contre les femmes et le racisme systémique auxquels les Authochtones ont été confrontés pendant plusieurs années et le besoin continu de vérité et de réconciliation.

Le réseau de l'éducation joue un rôle crucial dans nos efforts vers l'atteinte de la vérité et la réconciliation; de ce fait, les langues et les pratiques culturelles autochtones devraient être intégrées dans les écoles. La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mis sur pied le programme *First Nations and Truth and Reconciliation Studies* (cours sur les Premières Nations et la vérité et la réconciliation) destiné aux écoles primaires et secondaires et elle s'est également associée avec le *Fonds Gord Downie – Chanie Wenjack* pour faciliter la création de liens grâce à l'éducation.

Une minute de silence est observée pour les personnes qui ont été victimes de la colonisation et de la discrimination.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que l'ordre du jour contenu au document nº CC-SWLSB-2023/06/21-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-230621-CA-0126

Adoptée à l'unanimité

2.0 Reconnaissance – Services pédagogiques

Le président souligne que le conseil est heureux de reconnaître les réalisations de Leo Scharley et Seth Mayo, élèves au CDC Lachute, Charlene O'Hanley, enseignante, et Mélanie Bujold, agente de service social, pour l'obtention d'une subvention de 10 000,00 $ de la part de l'organisme *IT GETS BETTER CANADA* pour des initiatives LGBTQ+ au sein de la commission scolaire. Reconnaître ces efforts au mois de juin est particulièrement spécial puisqu'il s'agit du mois de la Fierté, un mois où tous se mobilisent pour célébrer et soutenir la communauté LGBTQ+.

Mme Bujold soutient les élèves LGBTQ+ au sein de la commission scolaire et à titre d'agente de service social elle offre son soutien aux écoles pour créer un environnement inclusif où tous les élèves se sentent valorisés, soutenus et à l'aise de révéler leur vraie nature.

Mme O'Hanley, Leo Scharley et Seth Mayo ont travaillé avec Mme Bujold sur le projet au niveau de la demande de subvention, laquelle a été sélectionnée par le comité d'examen de l'organisme *IT GETS BETTER PROJECT*. Le projet soumis cadre avec la mission de l'organisme *IT GETS BETTER PROJECT* qui est d'encourager les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et queers (2SLGBTQ+), de contribuer à leur émancipation et de stimuler la création de liens entre elles à travers le pays grâce au développement communautaire et au partage d'histoires.

La subvention permettra de fournir au CDC Lachute et aux neuf écoles secondaires de la commission scolaire des trousses de démarrage pour des clubs LGBTQ+ d'une valeur de 500,00 $. Ces trousses joueront un rôle crucial dans la mise en place d'espaces sécuritaires où les élèves peuvent obtenir du soutien, s'engager dans un dialogue constructif et promouvoir l'égalité et l'inclusivité. Elles permettront aussi d'accueillir une série de conférenciers, d'ajouter des livres LGBTQ+ aux bibliothèques scolaires et d'acquérir des articles qui favoriseront davantage la visibilité et la fierté au sein de la communauté de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Félicitation à tous les participants.

3.0 Approbation du procès-verbal du 31 mai 2023

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 31 mai 2023, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

CC-230621-CA-0127 **Adoptée à l'unanimité**

4.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim explique les paramètres des deux périodes de questions de 20 minutes chacune. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour. La période de questions n'est pas une plateforme de débats.

Aucune question n'est reçue pour la première période de questions.

5.0 Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue à tous à la dernière séance de l'année scolaire 2022-2023 soulignant que la dernière année a présenté son lot de défis, mais qu'elle s'est avérée un succès. Il est certain que tous ont hâte de profiter de la pause estivale bien méritée.

Il poursuit en présentant le rapport mensuel suivant :

- 5 juin 2023 – Présence à la conférence de presse portant sur *Il faut que je te raconte* avec le directeur général adjoint. Ce concours est organisé pour promouvoir la langue française par le récit et est ouvert aux élèves du primaire et du secondaire, de même qu'aux élèves du cégep. Toutes les inscriptions doivent être soumises d'ici le 7 janvier 2024;
- 5 juin 2023 – Présence à la cérémonie de distinction *Model the Way* au cinéma Colossus Laval. Cette soirée est organisée pour célébrer la réussite des élèves qui participent aux initiatives de leadership au sein de leur école et de leur collectivité. Environ 150 élèves de la 5e année du primaire à la 5e année du secondaire provenant de 11 écoles de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier School Board (CSSWL) ont été honorés. Félicitation à l'équipe des Services pédagogiques qui dirige cet événement avec l'aide des élèves et du personnel des écoles. La Caisse Desjardins de Chomedey est partenaire de ce projet;

Hareem Saad Nawaz, représentant des élèves indique qu'il s'agit d'une très belle façon de montrer notre appréciation aux élèves qui prennent la parole pour les autres. Toutes les personnes qui ont participé méritaient cet honneur.

- 7 juin 2023 – Présence à l'audience de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 23 avec la commissaire Barbara Barrasso et les représentants de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ). L'ACSAQ a déposé son mémoire sur le projet de loi 23 et présenté les injustices que ce projet de loi comporte, notamment le fait que gouvernement puisse nommer la direction générale des commissions scolaires anglophones et des centres de services scolaire (CSS) francophones, et qu'il ait le pouvoir d'annuler une décision prise par une commission scolaire ou un CSS. L'objectif de l'ACSAQ est de défendre le droit à une éducation appropriée pour les élèves des secteurs des jeunes et des adultes;
- 8 juin 2023 – Présence au Gala souper homard de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. L'événement s'est avéré un succès et a permis d'amasser 30 000,00 $ pour l'achat de matériel sensoriel pour les écoles. La Fondation Sir-Wilfrid-Laurier a profité de l'occasion pour présenter son Club des ambassadeurs, à propos duquel de plus amples détails seront fournis à l'automne 2023;

Le commissaire James Di Sano, qui est membre de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, fait remarquer que le Club des ambassadeurs constitue une initiative visant à financer les projets destinés aux écoles.

- Le mois de juin est la saison de la remise des diplômes alors, au nom du conseil, félicitations aux diplômés de la promotion 2023. Le président à également assisté aux cérémonies de remise des diplômes :

Date :	Écoles primaires Centre d'éducation des adultes	Commissaires et/ou commissaires-parents présents
13 juin	CDC Vimont et CDC Lachute	Barbara Barrasso, Vincent Cammisano et James Di Sano
14 juin	Genesis	Anick Brunet et James Di Sano
15 juin	Académie Hillcrest	
	John-F.-Kennedy	Olivia Landry
	Saint-Paul	
	Saint-Vincent	
19 juin	Pierre-Elliott-Trudeau	Olivia Landry
	Sainte-Adèle	Donna Anber et Chloée Alary
20 juin	Franklin Hill	
	Grenville	
	McCaig	
21 juin	Jules-Verne	Anick Brunet et James Di Sano
	Pinewood	Vincent Cammisano et Bob Pellerin
	Twin Oaks	Barbara Barrasso et Vincent Cammisano

- 13 juin – La remise des diplômes du CDC Vimont et du CDC Lachute est toujours une cérémonie bien spéciale, car ces élèves ont travaillé d'arrache-pied pour réussir;
- 19 juin – La remise des diplômes à l'école primaire de Sainte-Adèle comptait seulement 14 élèves et chacun a pris la parole pour raconter leur expérience à cette école primaire;
- 20 juin – Tout comme à Sainte-Adèle, l'école primaire de Grenville comptait uniquement 14 élèves à la remise des diplômes et ceux-ci ont également parlé du temps qu'ils ont passé à cette école.

En terminant son dernier rapport pour l'année scolaire 2022-2023, le président note que c'est un honneur pour lui d'occuper ce poste, car l'engagement et la passion envers l'éducation dont font preuve les membres de la direction, les cadres d'école, le personnel enseignant, les élèves et tous les membres du personnel sont ce qui fait de notre commission scolaire l'une des dix premières au Québec; par ailleurs, c'est également grâce à la collaboration de chacun que nous avons pu atteindre le taux de diplomation et de qualification de 88,3 %.

Il remercie chaleureusement, au nom du conseil, la directrice générale et le directeur général adjoint pour leur leadership exceptionnel, leur dévouement envers l'éducation et leur soutien indéfectible auprès du conseil.

Il exprime en outre la gratitude du conseil envers les directions d'école et de centre, les cadres des divers services et tous les membres des équipes enseignantes et des équipes-écoles pour leurs efforts inlassables, leur passion et leur détermination qui ont un impact sur la vie des élèves sur une base quotidienne; leur travail acharné est reconnu et apprécié, tout comme les heures innombrables consacrées à la créativité et à la compassion afin d'établir un environnement stimulant, inspirant et sécuritaire.

Il remercie également les membres du conseil pour leur soutien continu même s'ils ne sont pas toujours du même avis.

La commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est plus qu'une commission scolaire, c'est une famille.

Commentaires de la communauté

- La commissaire Donna Anber souligne ce qui suit :
  - Elle était présente à la remise des diplômes de la 6e année de l'école primaire d'Arundel; il s'agissait d'une petite cérémonie où neuf élèves célébraient leur transition vers le secondaire;
  - La remise des diplômes de la 6e année de l'Académie de Sainte-Agathe est demain soir et 14 élèves recevront leur diplôme;
  - Félicitations aux élèves de la promotion 2023;
  - Réussites d'anciens élèves :
    - Rowan Draper, un élève en arts plastiques au Collège Dawson, a été choisi pour une résidence au Musée des beaux-arts de Montréal;
    - Liliane Skelly, mannequin et actrice, a récemment figuré sur la page couverture du magazine Clin d'œil et fait actuellement partie de la distribution d'un film québécois;
- Le représentant des élèves Andreas Petropoulos remercie tous les parents des élèves de la promotion 2023, y compris les siens, pour leur soutien continu. Il a très hâte de voir ce que le futur réserve aux élèves de la promotion 2023.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel et souligne ce qui suit :

- 5 juin 2023 – Présence à la cérémonie de distinction *Model the Way* consacrée aux élèves qui participent aux initiatives de leadership avec le directeur général adjoint, des commissaires, des élèves, des employés, des membres de l'équipe des Services pédagogiques et des animateurs de vie spirituelle. Il s'agit d'un événement auquel la plupart des écoles participent et où les élèves représentent les leaders de demain. Félicitations à l'équipe des Services pédagogiques pour l'organisation d'un événement aussi formidable;
- 8 juin 2023 – Présence au Gala souper homard annuel de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'événement, car ce sont ces événements qui aident à amasser des fonds pour l'achat de précieux matériel sensoriel.

Occasions de fierté

- L'école primaire d'Arundel a obtenu une subvention de 15 000,00 $ de la Caisse Desjardins de Mont-Tremblant dans le cadre de son projet de développement durable. La subvention sera utilisée pour un projet de jardinage à l'école. Lorsque les communautés s'unissent, elles sont plus fortes. Merci à la Caisse Desjardins;
- Félicitations aux élèves de la promotion 2023;
- L'école d'été 2023 aura lieu du 10 au 21 juillet 2023. L'information à cet effet est affichée sur le site Web.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance. **HEURE : 20:16**

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

7.1. Aires de desserte de la nouvelle école primaire de Saint-Lin-Laurentides et des écoles primaires Franklin Hill, Joliette, Laurentia, Pierre-Elliot-Trudeau, Pinewood et Rawdon

Aires de desserte de la nouvelle école primaire de Saint-Lin-Laurentides et des écoles primaires Franklin Hill, Joliette, Laurentia, Pierre-Elliot-Trudeau, Pinewood et Rawdon

CC-230621-TS-0128

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a demandé la construction d'une nouvelle école pour la région de Joliette pour résoudre le problème de surcapacité dans la région de Lanaudière;

ATTENDU QUE la CSSWL a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec de construire une nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU QU'un bassin d'alimentation doit être établi pour la nouvelle école à St-Lin-Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution nº CC-221114-TS-0024 autorisant la consultation de tous les intervenants concernés, notamment ceux des écoles primaires Franklin Hill, Joliette, Laurentia, Pierre-Elliott-Trudeau, Pinewood et Rawdon Elementary Schools (les « écoles »), dans le secteur géographique qui sera desservi par la nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU QUE le 29 novembre 2022, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a tenu une consultation publique avec tous les intervenants pour présenter le bassin d'alimentation de la nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides et les répercussions sur les bassins d'alimentation des écoles, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/05/31-TS-001;

ATTENDU QUE les documents de consultation ont été publiés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et fournis aux conseils d'établissement de chacune des écoles;

ATTENDU QUE la consultation publique a pris fin le 17 mars 2023;

ATTENDU QUE la Direction et le conseil des commissaires ont pris connaissance des commentaires et des recommandations reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif — administration et du comité consultatif — réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le retrait, en date du 1er janvier 2024, des secteurs suivants de leurs bassins d'alimentation respectifs et qu'ils soient inclus au bassin d'alimentation de la nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides :

- Saint-Calixte, Saint-Esprit, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Roch-Ouest (fait officiellement partie du bassin d'alimentation de l'école primaire de Joliette), Sainte-Sophie (est de la Montée Morel) (fait officiellement partie du bassin d'alimentation de l'école primaire Laurentia), Sainte-Anne-des-Plaines (fait officiellement partie du bassin d'alimentation de l'école primaire Pierre-Elliott Trudeau), La Plaine (Terrebonne) (fait officiellement partie du bassin d'alimentation de l'école primaire Pinewood), Sainte-Julienne (sud-ouest de), Saint-Calixte-Nord, (fait officiellement partie du bassin d'alimentation de l'école primaire de Rawdon), tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/05/31-TS-002;

QU'à compter du 1er janvier 2024, les secteurs suivants soient retirés du bassin d'alimentation de l'école primaire de Joliette et ajoutés à celui de l'école primaire Franklin Hill :

- l'Assomption, l'Épiphanie, Lavaltrie (sud-ouest de), Saint-Sulpice, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/05/31-TS-003;

QU'à compter du 1er janvier 2024, les secteurs suivants soient retirés du bassin d'alimentation de l'école primaire Franklin Hill et ajoutés à celui de l'École primaire Pinewood :

- Îles St-Jean, Vieux-Terrebonne, Terrebonne (est de l'autoroute 25), tel qu'il apparaît au document no SWLSB-2023/05/31-TS-004;

QUE les bassins d'alimentation des écoles primaires Franklin Hill, Joliette, Laurentia, Pierre-Elliott-Trudeau, Pinewood et Rawdon soient modifiés afin de prendre en compte les modifications susmentionnées;

QUE, dans le cas où l'ouverture de l'école serait retardée au-delà du mois de septembre 2024, les élèves situés dans les secteurs qui formeront les aires desserte pour la nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides, et les écoles primaires Pinewood et Franklin Hill demeureront dans leurs écoles actuelles;

QU'au moment où la date d'ouverture de la nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides sera confirmée, les secteurs indiqués ci-dessus seront retirés et ajoutés comme indiqué;

ET QUE le service de transport soit organisé et fourni par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Décisions du conseil

8.1 Ressources financières

8.1.1 Budget initial 2023-2024

Le président fait savoir aux personnes présentes et à celles en ligne que les points à l'ordre du jour présentés ce soir ont fait l'objet de discussions approfondies et que toutes les questions des commissaires ont obtenu réponse dans le cadre des comités consultatifs.

Budget initial 2023-2024

CC-230621-FR-0129

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.1), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation (MEQ) son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2023-2024;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire de 10 334 344 $ a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins de 28 692 884 $,
- un nombre de 24 162 immeubles imposables de plus de 25 000 $, et
- le taux de 0,0973 $ du 100 $ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette, prévoyant des revenus de 215 168 576 $ et des dépenses de 215 168 576 $ soit approuvé et soumis au ministre de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité

8.2.1 Modification à la politique de remboursement des dépenses (annexe 1 de la politique)

Modification à la politique de remboursement des dépenses (annexe 1 de la politique)

CC-230621-FR-0130

ATTENDU QUE l'annexe 1 de la politique nº 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, établit les taux de remboursement pour certaines dépenses encourues par les employés dans l'exercice de leurs fonctions et que cette annexe fait l'objet d'une révision annuelle;

ATTENDU QUE les taux à l'annexe 1 doivent être revus, car ils ne reflètent pas les hausses réelles des frais de déplacement en voiture;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à l'annexe 1 de la politique nº 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* pour refléter les taux de remboursement indiqués ci-dessous, en vigueur le 1er juillet 2023;

Kilométrage

5 000 km et moins	0,60 $/km
Kilomètres additionnels	0,53 $/km
Covoiturage	0,70 $/km

Adoptée à l'unanimité

8.2 Direction générale

8.2.1 Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

Le président précise que l'adoption du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027 représente la collaboration cumulative qui s'est déroulée au cours de l'année scolaire 2022-2023. La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) peut être fière du taux de diplomation et de qualification de 88,3 pour cent, de même que tous ceux qui ont contribué à ce succès, notamment les élèves, le personnel enseignant, les parents et les membres du personnel. La CSSWL regorge d'optimisme avec les objectifs et orientations du nouveau PEVR, et elle est engagée envers l'objectif commun de créer un environnement scolaire inclusif et propice.

Il remercie tous les intervenants qui ont participé à la création de ce nouveau PEVR, lequel souscrit pleinement à la culture de l'apprentissage et la favorise.

La coordonnatrice des communications présente le PEVR, soulignant que certaines des priorités de la CSSWL étaient semblables à celles du Ministère de l'éducation, et donc elles ont été choisies pour représenter les trois orientations :

- Orientation 1 : Élèves – Soutenir et accroître la réussite éducative, sociale et émotionnelle d'apprenants divers et d'élèves à risque.
- Orientation 2 : Personnel – Attirer, fidéliser et soutenir du personnel de qualité.
- Orientation 3 : Bilinguisme – Veiller à ce que tous les élèves possèdent des compétences bilingues et maîtrisent le français au moment où ils obtiennent leur diplôme, afin qu'ils puissent s'épanouir au Québec.

Elle poursuit par la présentation du support visuel final pour le nouveau PEVR, indiquant que celui-ci a été présenté au comité consultatif – administration afin d'obtenir de la rétroaction, et que cette rétroaction a déjà été intégrée. Le nouveau support a été conçu comme suit :

- un arbre pour représenter la croissance;
- des feuilles colorées pour représenter la diversité, la communauté LGBTQ+, etc.;
- un(e) enfant et un(e) adulte pour représenter tous les niveaux d'apprentissage;
- les racines pour représenter les intervenants qui soutiennent la commission scolaire.

Les trois orientations sont représentées par différentes couleurs et les membres du personnel sont représentés en rouge, car ils sont au cœur de la commission scolaire.

Plan d'engagement vers la réussite

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a préparé un nouveau plan stratégique visant l'amélioration de la réussite scolaire de la province de 2023 à 2027;

2023-2027

ATTENDU QUE le plan stratégique du MEQ comporte des objectifs et des orientations que toutes les commissions scolaires et tous les centres de services scolaires doivent adopter;

CC-230621-CA-0131

ATTENDU QUE le MEQ fait obligation à chaque commission scolaire d'établir un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère, le tout conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/06/21-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

Le commissaire Bob Pellerin, vice-président substitut, intègre la séance. **HEURE : 20:30**

8.3 Ressources humaines

8.3.1 Modifications aux arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

Modifications aux arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants de Laurier

ATTENDU QUE le processus de rappel décrit à l'article 5-1.17 ne répond plus aux besoins du Service des ressources humaines et du Syndicat des enseignantes et enseignants de Laurier;

ATTENDU QUE ce processus de rappel pose un problème tant pour l'employeur que pour les employés visés;

CC-230621-HR-0132

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines et le Syndicat des enseignantes et enseignants de Laurier ont proposé de modifier le processus de rappel pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle pour correspondre aux procédures de rappel du secteur des jeunes;

ATTENDU QUE les membres du Syndicat des enseignantes et enseignants de Laurier ont appuyé la modification proposée après avoir été consultés par le syndicat le 14 juin 2023;

ATTENDU QUE l'équipe de gestion concernée a appuyé la modification proposée après avoir été consultée par la commission scolaire tout au long du processus de révision;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la modification proposée aux arrangements locaux du Syndicat des enseignantes et enseignants de Laurier (RLRQ, chapitre R-8.2) concernant principalement les chapitres 11 et 13, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/06/21-HR-001.

Adoptée à l'unanimité

8.3.2 Nomination de cadres d'école – direction

Nomination de cadres d'école

ATTENDU QUE le poste de direction de l'école secondaire Mountainview est actuellement vacant;

Directions

ATTENDU QUE les postes de direction des écoles primaires Laurentia, Rawdon et Sainte-Adèle seront vacants à compter du 1er juillet 2023;

CC-230621-HR-0133

ATTENDU QUE, conformément à l'article 79 (2) de la *Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement de ces écoles ont été consultés sur les critères de sélection pour la nomination de la direction d'école;

ATTENDU l'application des politiques no 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et no 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE des entrevues ont eu lieu le 31 mai 2023 et le 19 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité de sélection et de la direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes aux postes de direction d'école, en vigueur le 1er juillet 2022 :

ÉCOLE	DIRECTION
École primaire de Sainte-Adèle	Luc Gélinas
École primaire Laurentia	Josiane Fortin
École primaire Rawdon	Chantal Ouimet
École secondaire Mountainview	Christyne Legault

Adoptée à l'unanimité

Le président félicite Mme Legault pour sa nomination au poste de directrice de l'école secondaire Mountainview, faisant remarquer qu'elle œuvre auprès la famille de la CSSWL depuis très longtemps et qu'elle mettra à contribution des compétences exceptionnelles au sein d'une école très spéciale.

Mme Legault remercie le président pour ses bons mots et mentionne que, bien qu'elle ait des sentiments mitigés relativement à son départ de l'école primaire Pinewood, elle est très excitée d'entreprendre ce nouveau défi.

La directrice générale souligne que Mme Legault poursuivra en s'appuyant sur les solides fondations de l'école secondaire Mountainview.

Le président poursuit en félicitant et en souhaitant la bienvenue à trois nouveaux employés au sein de la famille de la CSSWL en commençant par Luc Gélinas qui est le nouveau directeur à l'école primaire de Sainte-Adèle.

M. Gélinas mentionne qu'il œuvre dans le domaine de l'éducation au Québec et en Ontario depuis 27 ans et qu'il a hâte de travailler pour la CSSWL.

La direction générale félicite M. Gélinas et lui souhaite la bienvenue, indiquant que ses diverses compétences dans le domaine de l'éducation seront très appréciées.

Le président poursuit en souhaitant la bienvenue à Josiane Fortin et en la félicitant pour son nouveau poste de directrice à l'école primaire Laurentia, notant qu'elle réside dans cette communauté et qu'elle comprend bien les intervenants.

Mme Fortin remercie le comité de sélection pour cette occasion et mentionne qu'elle se sent très bien accueillie et qu'elle est impatiente de relever le défi. Elle indique aussi qu'elle a travaillé pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pendant de nombreuses années.

La directrice générale remercie et félicite Mme Fortin soulignant qu'elle est impatiente de la rencontrer en personne.

Le président continue en souhaitant la bienvenue et en félicitant Chantal Ouimet pour son poste de directrice de l'école primaire de Rawdon, faisant remarque que, tout comme Mme Fortin, elle aussi réside dans la communauté et comprend bien les enjeux de la région. Mme Oiumet arrive au sein de la famille de la CSSWL depuis le Centre de services scolaire des Samares.

Mme Ouimet remercie toutes les personnes présentes pour la confiance qu'elles placent en elle et note que, tout comme Mme Fortin, elle se sent déjà bien accueillie et qu'elle a hâte de continuer à promouvoir un milieu scolaire serein et sécuritaire favorisant la croissance et l'apprentissage.

La directrice générale fait remarquer que même si elles ne se sont pas rencontrées en personne, elle est impatiente d'en avoir l'occasion.

8.4 Formation générale des adultes et formation professionnelle/Service aux entreprises

8.4.1 Demande de renouvellement du programme d'études en formation professionnelle auprès du MEQ – Secrétariat juridique

Demande de renouvellement du programme d'études en formation professionnelle auprès du MEQ

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution no CC-200625-AE-0123 visant à demander le renouvellement de l'autorisation provisoire pour l'enseignement du programme AVS 5726 Secretarial Studies – Legal;

ATTENDU QUE l'autorisation provisoire prend fin le 30 juin 2023;

Secrétariat juridique

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation (MEQ) a modifié le code et le nom de ce programme pour devenir AVS 5873 – Secretarial Studies – Legal;

CC-230621-AE-0134

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite demander une autorisation permanente pour l'enseignement du programme AVS 5873 Secretarial Studies – Legal;

ATTENDU QUE la table du Conseil de la formation professionnelle de langue anglaise (ELVEC) et celle du Provincial Organization of Continuing Education Directors, English (PROCEDE) appuient la demande d'autorisation permanente faite par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier au MEQ pour l'enseignement de ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présente une demande d'autorisation permanente au ministère de l'Éducation (MEQ) pour l'enseignement du programme suivant :

- AVS 5873 Secretarial Studies – Legal;

ET QUE la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document exigé à cet égard.

Adoptée à l'unanimité

8.5 Ressources matérielles et transport

8.5.1 Engagement d'entrepreneur – remplacement partiel d'une toiture – école primaire Crestview

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QU'une section de la toiture de l'école primaire Crestview nécessite des rénovations urgentes;

Remplacement partiel d'une toiture

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public nº 22-152-01 concernant les travaux de remplacement partiel d'une toiture à l'école primaire Crestview et l'ouverture, le 1er juin 2023, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Crestview

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-230621-MR-0135

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat des travaux de remplacement partiel d'une toiture à l'école primaire Crestview à Toitures V. Perreault, au coût total de 645 770,00 $, avant taxes, ou 690 242,57 $, taxes nettes;

ET QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

8.5.2 Engagement de fournisseurs – agences de recrutement locales pour la formation professionnelle

Engagement de fournisseurs

ATTENDU que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite établir des partenariats avec des agences de recrutement pour stimuler l'inscription d'élèves locaux à ses cours de formation professionnelle;

Agences de recrutement locales pour la formation professionnelle

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, « la conclusion de tout contrat de service par un organisme public doit être autorisée par son dirigeant »;

CC-230621-MR-0136

ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs prestataires de services lorsque des besoins sont récurrents et que le nombre de demandes, le rythme ou la fréquence de leur exécution sont incertains »;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public nº 22-203-01 concernant les agences de recrutement locales pour la formation professionnelle et l'ouverture, le 24 mai 2023, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offre;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

ATTENDU QUE le contrat à exécution est octroyé à tous les fournisseurs de services et que les demandes sont attribuées au fournisseur de services qui a soumis le prix le plus bas (pourcentage de rémunération), à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de trois ans (1 an + 2 périodes optionnelles d'un an chaque) à des agences de recrutement locales pour la formation professionnelle, comme suit :

RANG	SOUMISSIONNAIRE	% DE RÉMUNERATION	TOTAL AVANT TAXES
1	9487-7693 Québec Inc./Canadian Talents Academy	10 %	300 000 $
2	9397-6017 Québec Inc./Royal Canadian Academy of Training	10,9 %	327 000 $
3	Aptitudes et Plus Inc.	12,5 %	375 000 $

ET QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.6 Service des affaires juridiques et des communications

8.6.1 Règlement – *Délégation de fonctions et de pouvoirs*

Règlement

Délégation des fonctions et pouvoirs

CC-230621-CA-0137

ATTENDU QU'il a été déterminé qu'une nouvelle structure est requise pour le règlement nº BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* afin d'assurer la clarté, l'efficacité et l'efficience;

ATTENDU QU'un sous-comité du comité de gouvernance et d'éthique a été créé et qu'il a reçu le mandat d'analyser le règlement actuel nº BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les importantes modifications apportées au règlement actuel ont rendu nécessaire la création d'un règlement entièrement nouveau nº BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* qui remplacera le règlement actuel après son adoption;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n CC-230426-CA-0108 autorisant la tenue d'une consultation relative aux modifications au règlement nº BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 27 avril au 5 juin 2023;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, du Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, du SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'ouest du Québec Anglophone)-CSQ, de la CSN-S18 et de SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 ont été consultés concernant le règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/06/21-CA-003;

ET QU'IL soit confié à la directrice générale de rendre compte au conseil pour tous les contrats de 150 000,00 $ à 249 999,00 $;

QUE toutes les politiques touchées par ce nouveau règlement soient mises à jour en conséquence;

ET QUE le règlement nº BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* remplace le règlement nº BL2008-CA-01; *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, en vigueur immédiatement.

Adoptée à l'unanimité

8.6.2 Règlement – *Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires 2023-2024*

Règlement

Jour, heure et lieu des séances du conseil des commissaires – 2023-2024

CC-230621-CA-0138

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement nº BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2023/06/21-CA-004;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

8.6.3 Règlement – *Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif 2023-2024*

Règlement

Jour, heure et lieu des séances du comité exécutif 2023-2024

CC-230621-CA-0139

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'avis public doit indiquer l'objet du règlement, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

ATTENDU QU'un avis public a été donné relativement aux modifications au règlement nº BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* et qu'une copie du projet de règlement a été transmise à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications au règlement nº BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il apparaît au document nºCC-SWLSB-2023/06/21-CA-005;

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

8.6.4 *Politique relative à la sécurité de l'information* – autorisation de consultation

Politique relative à la sécurité de l'information

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier traite une grande quantité de données dans de nombreux formats;

Autorisation de consultation

CC-230621-CA-0140

ATTENDU QUE la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ et loi 133) et la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG, une directive du Conseil du trésor applicable aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires) imposent des obligations aux établissements d'enseignement en leur qualité d'organismes publics;

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et la DSIG exigent que les commissions scolaires et les centres de services scolaires adoptent, mettent en œuvre, mettent à jour et fassent respecter une politique relative à la sécurité de l'information pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information qu'ils conservent ou utilisent dans le cadre de leurs activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la consultation sur la politique relative à la sécurité de l'information, comme le contient le document nº CC-SWLSB-2023/06/21-CA-006;

ET QUE cette consultation soit tenue pendant une période de soixante (60) jours auprès des conseils d'établissement, du comité de parents, de l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid- Laurier, l'Association des administrateurs de Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 commençant le 29 septembre 2023 et se terminant le 27 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

8.6.5 Plan de gestion des risques 2023-2024

Plan de gestion des risques 2023-2024

CC-230621-CA-0141

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Directive);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'adopter, pour chaque exercice financier, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'un nouveau *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* a été préparé pour 2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2023-2024*, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2023/06/21-CA-007.

Adoptée à l'unanimité

8.6.6 Calendrier administratif 2023-2024 (annexe 1 de la procédure)

Calendrier administratif 2023-2024 (annexe 1 de la procédure)

ATTENDU QUE l'annexe 1 de la procédure nº P2013-CA-08 : *Comités consultatifs* doit être révisée et approuvée chaque année au mois de juin, conformément à l'article 4.5 de la procédure;

CC-230621-CA-0142

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la date, l'heure et le lieu des réunions des comités consultatifs, tel qu'il apparaît au document nº CC-SWLSB-2023/06/21-CA-008.

Adoptée à l'unanimité

8.7 Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire

8.7.1 *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire*

Politique *Services de garde en milieu scolaire*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution nº CC-230329-TS-0096 approuvant les modifications à la politique nº 1999-ED-01 : *Services de garde en milieu scolaire*;

CC-230621-TS-0143

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 30 mars au 29 mai 2023;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles primaires, les comités de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le SEPB (section locale 577) ont été consultés concernant la politique et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la politique nº 1999-ED-01 : *Services de garde en milieu scolaire,* telle qu'elle apparaît au document nº SWLSB-2023/06/21-TS-001.

Adoptée à l'unanimité

8.8 Services pédagogiques

8.8.1 Politique *Programme d'études de l'école secondaire*

Politique *Programme d'études de l'école secondaire*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n CC-230329-ED-0095 autorisant la tenue d'une consultation relative aux modifications à la politique nº 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*;

CC-230621-ED-0144

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 30 mars au 29 mai 2023;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, les comités de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 ont été consultés concernant le règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

ATTENDU QU'un nouveau modèle de programme d'été sera mis en œuvre en juillet 2023 dans le cadre d'un projet pilote;

ATTENDU QUE d'autres modifications pourraient être apportées à l'article 8.0 de la politique à la lumière de ce nouveau modèle de programme d'été;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications aux annexes 1.0 à 7.0 de la politique nº 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*, tel qu'il apparaît au document nº SWLSB-2023/06/21-ED-001;

ET QUE, lorsque le projet pilote du nouveau programme d'été sera terminé, l'article 8.0 de la politique soit revu.

Adoptée à l'unanimité

8.9 ACSAQ

8.9.1 Frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2023-2024

Politique *Programme d'études de l'école secondaire*

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est membre de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ);

CC-230621-CA-0145

ATTENDU QUE l'ACSAQ a transmis les demandes de paiement des droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2023-2024 sur la base de la déclaration officielle des effectifs 2022-2023 au 30 septembre 2022;

ATTENDU QUE la facture pour le solde des droits d'adhésion 2023-2024 sera transmise à l'automne 2023 une fois que l'ACSAQ aura reçu, du ministère de l'Éducation, le nombre officiel d'élèves au 30 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le versement de la somme de 114 123,82 $ à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, représentant les droits d'adhésion préliminaires pour l'année scolaire 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Le commissaire James Di Sano fait savoir que le Gala souper homard 2023 a connu un franc succès que plus de 30 000,00 $ ont été amassés. Il ajoute que le Club des ambassadeurs a été présenté à l'occasion du Gala souper homard et que de plus amples renseignements seront fournis sous peu. Au nom du président de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, il remercie toutes les personnes qui ont assisté au gala.

9.2 Rapport des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

La commissaire-parent Tara Anderson, au nom du comité de parents, félicite les élèves de la promotion 2023.

9.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Le rapport de l'ACSAQ est compris au fichier de la séance.

9.4 Rapport du comité central des élèves

Le représentant des élèves Andrea Petropoulos relate que le comité central des élèves s'est réuni à trois reprises au cours de l'année scolaire 2022-2023 et que les principaux sujets de discussion étaient la santé mentale, l'éducation financière et les sujets de discussion à venir. Il remercie, au nom du comité central des élèves, James Di Sano, commissaire président du comité central des élèves, et Daniel Johnson, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, pour tout le soutien qu'ils ont offert au comité.

En réponse à une question du président, M. Petropoulos fait remarquer qu'il est en 5e secondaire et qu'il obtiendra son diplôme à la fin du mois de juin. Il indique qu'il est très reconnaissant envers ses camarades de classe et tous les membres du personnel de l'école secondaire Laval Senior qui ont fait du parcours au secondaire une expérience spéciale.

Le président lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets.

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la représentante des élèves Hareem Saad Nawaz, indique qu'elle est en 2e secondaire à l'école secondaire Laval Junior et qu'elle fréquentera l'école secondaire Laval Junior à l'automne. Elle remercie Andreas pour ses commentaires au sujet du comité central des élèves et indique qu'il s'agit d'un grand privilège d'être en mesure de prendre la parole durant cette séance au nom des élèves de la CSSWL puisqu'elle en tire une expérience incroyable. Elle note qu'elle est très reconnaissante envers les commissaires Vincent Cammisano et James Di Sano pour leur accompagnement et leur soutien, et qu'elle est ravie de continuer de faire partie du comité central des élèves pour l'année scolaire 2023-2024.

Le président mentionne que ce fut un honneur et un plaisir de les avoir tous deux présents à la table et il leur souhaite un bel été.

10.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim précise que, comme il a été expliqué plus tôt au cours de la réunion, la deuxième période de questions est réservée aux questions portant sur les points à l'ordre du jour.

Aucune question n'est posée par le public visionnant la séance en ligne ou par les personnes présentes dans la salle d'audience.

11.0 Correspondance

Le président indique que le fichier de la séance contient de la correspondance.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

13.0 Clôture de la séance

Le président remercie tous les élèves, parents, employés et intervenants de faire figure de partenaires dans l'atteinte de l'objectif commun de la CSSWL, c'est-à-dire la réussite des élèves, et souhaite à tous un été reposant et sécuritaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 21:12

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 27 septembre 2023

Me Eloïse Robichaud, secrétaire générale par intérim **Paolo Galati, président**